P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Muret

Modification n°9
Approuvée par D.C.M. du 11 juillet 2017

5 – RÈGLEMENTS

5b. Document Graphique du Règlement :
5b2. Échelle 1/5000ème

LEGENDE

Limite zone et de secteur

Limite de zone et de secteur

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L.113.1 du CU)

Emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intérêt général ou espace vert

Servitude de mixité sociale (article L.151-15 du CU)

accès

Secteurs soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation O.A.P

Eléments bâtis d'intérêts architectural et patrimonial (article L.151.23 du CU)

Prescription d'implantation

Prescription de hauteur

Prescription d'implantation et de stationnement

Les autres indications

Zones inondables: voir plan des servitudes

Nuisances sonores

Voies classées bruyantes

PEB de l'aérodrome de Muret L'Herm

ECHELLE : 1/5000
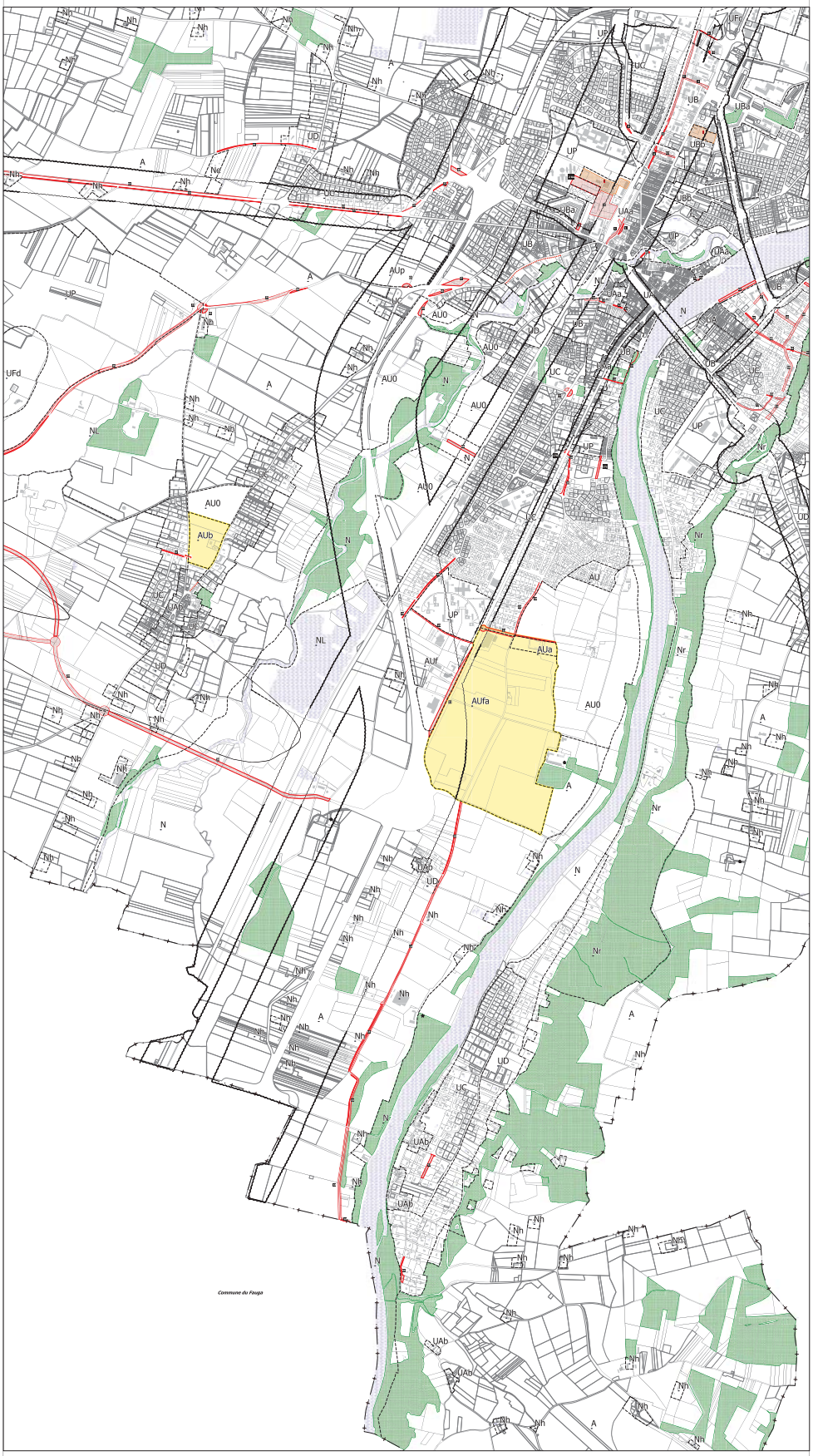
Fond de plan : Cadastre 2016